

**Dr Katelijn DUHEM**

Médecin généraliste

Membre du Comité de lecture de la RMG et Vice-Présidente de la SSMG

katelijn.duhem@ssmg.be

Que sera, sera...

À l'aube de la scission de la sécurité sociale, devrions-nous craindre un clivage sanitaire, peu salubre à la qualité de notre médecine ?

Le mois de février est le mois le plus court de l'année... Mais il se décline en longueur par les caprices d'un hiver qui ne semble pas se décider à quelle sauce nous manger. Bref, l'humeur n'est pas au beau fixe.

Cette année encore, la tradition se perpétue et sous un vent de tempête qui ne connaît pas de frontières, on nous annonce la fin de la société belge telle que nous l'avons connue. L'après mai 2014 se profile comme un après mai 1968. Un bouleversement qui rend tout citoyen que nous sommes, perplexe et méditatif... La division de la sécurité sociale rendra-t-elle notre société malade ? La séparation des wallons et des flamands parviendra-t-elle à réjouir quelqu'un ? Sommes-nous incompatibles dans la gestion raisonnable d'un pays ? La réponse ne nous sera sûrement pas donnée en cette période préélectorale. Notre société restera toujours celle des paradoxes, et si nous n'avons pas tous le sens de la dérision, elle n'aurait pas tenu jusqu'ici, me semble-t-il.

Le médecin flamand serait-il différent du médecin wallon, hormis le langage ? Dans ma région près de la frontière linguistique, mes collègues ont des patients wallons habitant en Flandre et vice-versa. Quid de la continuité des soins pendant les gardes ? Nos patients wallons habitant en Flandre faisant appel à la garde en Wallonie peuvent toujours se rendre au poste médical de garde en Wallonie. Les patients non mobiles feront appel à la garde en Flandre. Le sens inverse existe aussi. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun problème. Pourquoi devrait-on toucher à cette solidarité ? La liberté d'accès aux soins reste notre bien le plus précieux.

Les divergences Nord-Sud ont été créées par une politique de soins à court terme, sans vision d'avenir. Les étudiants en médecine ressentent déjà la scission. D'un côté, un examen d'entrée rigoureux, de l'autre côté un quota de numéros INAMI. Arrêter le contingentement dans les études de médecine, instauré en 1996 pour endiguer la pléthore médicale, enlèverait la raison d'être de l'examen d'entrée en Flandre. Le nombre d'étudiants flamands entamant les études étant en équilibre avec le nombre de médecins diplômés, leur numerus est devenu fixus. Le rêve d'une carrière médicale a été brisé pour de nombreux d'entre eux. Mais le décret a été appliqué et la fin du numerus clausus (NC) leur apparaît donc à juste titre, injuste.

En Wallonie, le nombre de numéros d'INAMI à attribuer étant la limite à l'installation, et ceux des années à venir étant déjà distribués, les étudiants au terme de leur cursus en 2017 ne pourront plus pratiquer ! L'inquiétude de ces médecins en devenir est intolérable.

Deux pétitions diamétralement opposées sont ainsi nées des deux côtés des frontières. L'une demandant de garder le NC, pour éviter de surcharger les bancs universitaires et donc de ne plus pouvoir donner des formations de qualité.

De l'autre côté, les étudiants en médecine qui après leur formation complète se verraient voler l'accès à la pratique, réclament un relâchement de ce numerus. Ne laisser pratiquer que dans certaines spécialités en souffrance, leur collerait une étiquette de soldierie. Au contraire, il faudrait rendre ces branches beaucoup plus attirantes et équivalentes aux autres spécialités. Quand la médecine générale sera-t-elle vraiment considérée comme une spécialité à part entière ? Les universités wallonnes ont déjà créé les examens préparatoires.

Pouvons-nous encore espérer une solution équilibrée entre le Nord et le Sud ? En cette période pré-électorale, la ministre de la Santé semble vouloir trouver une solution rapide et a déposé un projet d'Arrêté Royal pour l'abrogation du NC, pressée peut-être par l'inquiétude des étudiants et leur parents. Au pays de Vondel, le projet semble par contre inacceptable et provoque un tollé général.

Avons-nous les remèdes au mal de notre société ? Peu à peu, insidieusement, la situation est devenue critique pour la médecine générale. Le cadastre actualisé des activités médicales devrait permettre une meilleure répartition de nos forces vives...

Ces réflexions sont autant d'interrogations auxquelles il faudrait une réponse adéquate. Notre société de recherche et d'enseignement, où l'avenir de la médecine générale est au centre des préoccupations, n'est pas à même d'apporter la solution par une formule scientifique.

Notre médecine belge est d'une qualité exemplaire et enviée, basée sur la qualité des soins découlant de la formation des étudiants et du recyclage permanent de ses acteurs.

À l'aube de la scission de la sécurité sociale, un clivage sanitaire, peu salubre à la qualité de notre médecine, serait une ineptie...